



ACTIVITE LIBERALE

Vous avez choisi de consulter en secteur libéral avec
le Docteur BASSARD Sébastien, Service Urologie

- Médecin spécialiste conventionné secteur 1 secteur 2
 Signataire de l'OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée)
 Non-signataire de l'OPTAM

PLAGES DE CONSULTATIONS EXTERNES ET/OU ACTES MEDICO-TECHNIQUES :

- Mardi matin ou Jeudi matin (1 semaine sur 2)
- Vendredi matin

CONSULTATIONS, ACTES OU PRESTATIONS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES	Honoraires pratiqués	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation	51.50 €	31.50 €
1 ^{ère} consultation	80 €	60 €
Echographie	80 €	52.45 €
Fibroscopie	38.40 €	38.40 €
Bilan uro-dynamique	150 €	126.09 €
Ablation sonde JJ	48 €	48 €
Biopsie de prostate	100 €	76.80 €
Vasectomie	66.61 €	200 €

Si votre médecin vous propose de réaliser un acte qui n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer, et le faire par écrit avant la réalisation de cet acte dans le cas où les honoraires facturés atteignent 70€.

Votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure. La facturation de dépassement d'honoraires est interdite pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (ex CMU) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

